



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeux vidéo

Question écrite n° 96074

Texte de la question

Le fait, en France, est sans précédent. Depuis 2005, deux jeunes hommes ont été hospitalisés en service psychiatrique pour avoir abusé des jeux vidéo. L'un âgé de vingt-deux ans, l'autre de vingt et un, tous deux dans un état psychologique et physique désastreux. Au fil des mois, ils se sont progressivement déconnectés de toute vie familiale et sociale et engoutis dans l'univers parallèle d'un jeu de rôle en ligne massivement multi-joueurs. S'achemine-t-on vers l'apparition d'une nouvelle catégorie de drogués aux jeux sur écran, comme d'autres le sont aux jeux d'argent ou de hasard ? Après s'être inquiétés de la violence inhérente à la plupart des jeux vidéo, les experts s'interrogent désormais sur les risques d'addiction qui leur sont liés. Apparue ces dernières années avec le développement des jeux en réseau, cette toxicomanie émergente ne frappe pas au hasard. Touchant en premier lieu les couches sociales moyennes et aisées (celles qui peuvent s'équiper d'un ordinateur et s'abonner à internet), elle concerne majoritairement les 16-25 ans. Au-delà de la nécessaire information, la solution prônée par certains serait de prévoir dans la conception même des jeux un garde-fou technique visant à limiter le temps passé devant ces derniers. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer son sentiment et ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96074

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5805